



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°15-2018-010

PUBLIÉ LE 6 MARS 2018

# Sommaire

## Préfecture du Cantal

15-2018-03-05-001 - Arrêté n° 2018-289 du 5 mars 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre TOURNADRE Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et à certains de ses collaborateurs (3 pages)

Page 3

15-2018-03-05-002 - Arrêté n° 2018-290 du 5 mars 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Jacqueline DE PRATO, chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat, à Mme Nathalie MAYNARD, adjointe au chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat, à M. Michel DUBOIS, adjoint au chef du Bureau du pilotage budgétaire, à Mme Céline AUTISSIER, gestionnaire du budget globalisé, coordinateurs départementaux dépense, titulaires et suppléants (3 pages)

Page 7

Préfecture du Cantal

15-2018-03-05-001

Arrêté n° 2018-289 du 5 mars 2018

portant délégation de signature à M. Jean-Pierre  
TOURNADRE Directeur de la Coordination des Politiques  
publiques et de l'Appui territorial et à certains de ses  
collaborateurs

**Arrêté n° 2018-289 du 5 mars 2018**  
**portant délégation de signature à M. Jean-Pierre TOURNADRE**  
**Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial**  
**et à certains de ses collaborateurs**

**Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 13 octobre 2016 nommant Mme Isabelle SIMA, Préfet du Cantal,

VU l'arrêté n° 2017- 1337 du 13 novembre 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre TOURNADRE Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et à certains de ses collaborateurs,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-252 du 22 février 2018 portant organisation des services de la Préfecture et des Sous-Préfectures,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-253 du 22 février 2018 confiant l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Cantal à M. Serge DELRIEU, sous-préfet de Saint-Flour et portant délégation de signature à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018,

**Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal par intérim,**

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, à l'effet :

1°) de signer :

- la correspondance courante ainsi que les demandes et transmissions de renseignements,
- les accusés de réception, les demandes de pièces, les demandes d'avis relatifs aux dossiers de demande de subvention des programmes 112, 119, 122, 833,
- les documents afférents à l'engagement, aux paiements et toutes pièces de comptabilité relatives aux subventions allouées dans le cadre des programmes 112, 119, 122, 833 et le programme 216 (pour la partie dépenses d'intervention ou subventions FIPDR),

- les documents afférents aux opérations de rattachement à l'exercice des charges des programmes 112, 119, 122, 833,
- les documents relatifs aux procédures de reversement des subventions des programmes 112, 119, 122, 833 et du programme 216 (pour la partie dépenses d'intervention ou subventions FIPDR),
- dans le cadre de l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5 (Vallée du Lot), les accusés de réception, les opérations de constater le service fait et de certifier les pièces nécessaires au règlement des dépenses par le centre de services partagés Chorus PRFPLTF031,

2) de rendre exécutoires :

- les ordres de recettes visés à l'article 28 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**ARTICLE 2:** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, à l'effet :

1°) de signer :

- les communications, les demandes et transmissions de renseignements
- les accusés de réception de dossiers soumis à instruction dans les domaines de l'environnement et de l'utilité publique,
- les attestations de non classement des installations relevant du règlement sanitaire départemental pour l'ensemble du département hormis pour les installations d'élevage,

**ARTICLE 3:** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline de PRATO, chef du bureau des interventions financières de l'Etat, à l'effet de signer ou de rendre exécutoire les affaires énumérées à l'article 1 du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et de Mme Jacqueline de PRATO, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie MAYNARD, adjointe au chef du bureau des interventions financières de l'Etat, à l'effet de signer ou de rendre exécutoire les affaires énumérées à l'article 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 4:** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, de Mme Jacqueline de PRATO et de Mme Nathalie MAYNARD, délégation de signature est donnée à Mme Huguette MIALARET, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, pour les affaires énumérées à l'article 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 5:** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, délégation de signature est donnée à Mme Huguette MIALARET, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, à l'effet de signer les affaires énumérées à l'article 2 du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et de Mme Huguette MIALARET, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline de PRATO, chef du bureau des interventions financières de l'Etat, à l'effet de signer les affaires énumérées à l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, à l'effet de signer les communications, les demandes et transmissions de renseignements relevant des attributions des chargés de mission du pôle d'appui territorial et de coordination.

**ARTICLE 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, délégation de signature est donnée à Mme Josiane BENET, Mme Béatrice GAUTHIER et M. Gérard CLAUDE, chargés de mission du pôle d'appui territorial et de coordination, à l'effet de signer les communications, les demandes et transmissions de renseignements relevant de leurs attributions spécifiques.

**ARTICLE 8 :** Les dispositions de l'arrêté n° 2017- 1337 du 13 novembre 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre TOURNADRE Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

**ARTICLE 9 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal par intérim et le Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
*signé*  
Isabelle SIMA

## Préfecture du Cantal

15-2018-03-05-002

Arrêté n° 2018-290 du 5 mars 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Jacqueline DE PRATO, chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat, à Mme Nathalie MAYNARD, adjointe au chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat, à M. Michel DUBOIS, adjoint au chef du Bureau du pilotage budgétaire, à Mme Céline AUTISSIER, gestionnaire du budget globalisé, coordinateurs départementaux dépense, titulaires et suppléants



PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté n° 2018-290 du 5 mars 2018  
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

- à Mme Jacqueline DE PRATO, chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat
  - à Mme Nathalie MAYNARD, adjointe au chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat
  - à M. Michel DUBOIS, adjoint au chef du Bureau du pilotage budgétaire
  - à Mme Céline AUTISSIER, gestionnaire du budget globalisé
- coordinateurs départementaux dépense, titulaires et suppléants**

**Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de Mme Isabelle SIMA, Préfet du Cantal ;

VU l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017- 1339 du 13 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Jacqueline DE PRATO, chef du Bureau des interventions financières de l'Etat, Mme Nathalie MAYNARD, adjointe au chef de bureau des interventions financières de l'Etat, à M. Michel DUBOIS, adjoint au chef du Bureau du pilotage budgétaire, à Mme Céline AUTISSIER, gestionnaire du budget globalisé, coordinateurs départementaux dépense, titulaires et suppléants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-252 du 22 février 2018 portant organisation des services de la Préfecture et des Sous-Préfectures,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-253 du 22 février 2018 confiant l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Cantal à M. Serge DELRIEU, sous-préfet de Saint-Flour et portant délégation de signature à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018,

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture par intérim;

**ARRETE**



**ARTICLE 1er** : Délégation de signature permanente est donnée à M. Michel DUBOIS, adjoint au chef du Bureau du pilotage budgétaire, coordinateur départemental dépense à la préfecture du Cantal, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DUBOIS, adjoint au chef du Bureau du pilotage budgétaire, délégation est donnée à Mme Céline AUTISSIER, gestionnaire du budget globalisé, coordinateur départemental dépense suppléant, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Délégation de signature permanente est donnée à Mme Jacqueline DE PRATO, chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat, coordinateur départemental dépense à la préfecture du Cantal, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline DE PRATO, chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat, délégation est donnée à Mme Nathalie MAYNARD, adjointe au chef du Bureau des Interventions financières de l'Etat, coordinateur départemental dépense suppléante, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Les dispositions de l'arrêté n° 2017- 1339 du 13 novembre 2017 sont abrogées.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à M. le directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône et à M. le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône. Le présent arrêté sera notifié à Mme Jacqueline DE PRATO, M. Michel DUBOIS et Mme Nathalie MAYNARD et Mme Céline AUTISSIER et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
*signé*  
Isabelle SIMA

**ANNEXE :**

**LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU  
COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère	Coordinateur titulaire	Coordinateur suppléant
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	Michel DUBOIS	Celine Autissier
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre	Jacqueline DE PRATO	Nathalie MAYNARD
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de la décentralisation et de la fonction publique	Jacqueline DE PRATO	Nathalie MAYNARD
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur	Jacqueline DE PRATO	Nathalie MAYNARD
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre	Michel DUBOIS	Celine Autissier
148	Fonction publique	Ministère de la décentralisation et de la fonction publique	Michel DUBOIS	Celine Autissier
161	Intervention des services opérationnels	Ministère de l'intérieur	Michel DUBOIS	Celine Autissier
207	Sécurité et circulation routières	Ministère de l'intérieur	Michel DUBOIS	Celine Autissier
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (dépenses d'interventions ou subventions FIPDR)	Ministère de l'intérieur	Jacqueline DE PRATO	Nathalie MAYNARD
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (dépenses de fonctionnement)	Ministère de l'intérieur	Michel DUBOIS	Celine Autissier
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'intérieur	Michel DUBOIS	Celine Autissier
307	Administration territoriale	Ministère de l'intérieur	Michel DUBOIS	Celine Autissier
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Services du Premier ministre	Michel DUBOIS	Celine Autissier
724	Opérations immobilières déconcentrées	Ministère des finances et des comptes publics	Michel DUBOIS	Celine Autissier